

Edité le : 12/05/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LOIRE FOREZ AGGLO

17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE  
BP 30211  
42605 MONTBRISON Cedex .

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE21-65520		
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2105-10489-1</b>	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Loire Santé et Environnement
<b>N° Analyse :</b>	00200029	<b>N° Prélèvement :</b>	00173402
<b>Nature:</b>	Eau à la production		
<b>Point de Surveillance :</b>	STATION SI UNIAS	<b>Code PSV :</b>	000000499
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET RESERVOIR		
<b>Dept et commune :</b>	<b>42 UNIAS</b>		
<b>UGE :</b>	0359 - PRODUCTION SI MIXTE DU BONSON UNIAS		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	AUPC	<b>Type Analyse :</b>	DIVER
<b>Nom de l'exploitant :</b>	ALTEAU AQUALTER	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
	Immeuble La Britannia - Bâtiment A 20 boulevard Eugène Deruelle Cede03 69432 LYON		
<b>Nom de l'installation :</b>	SI UNIAS TRT	<b>Type :</b>	TTP
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 10/05/2021 à 10h56 Réception au laboratoire le 10/05/2021 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CARDOSO Lydia Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : PNF Flaconnage CARSO-LSEHL	<b>Code :</b>	000259

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 10/05/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b> Aspect de l'eau	42TERR	0	-	Analyse qualitative			

Édité le : 12/05/2021

Identification échantillon : LSE2105-10489-1

Destinataire : LOIRE FOREZ AGGLO

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Couleur de l'eau	42TERR	0	-	Analyse qualitative			
Température de l'eau	42TERR	11.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
Température de l'air extérieur	42TERR	N.M.	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	42TERR	8.2	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	42TERR	0.17	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	42TERR	0.23	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore	42TERR	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Anions</b>							
Nitrates		3.9	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#
<b>Métaux</b>							
Arsenic total		< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10	#
Fer total		< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #
Manganèse total		< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		50 #

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Maureen LA PORTA  
Ingénieur Laboratoire

